



Tél : 05-65-69-02-96
E mail mairie@gramond.fr
Site internet www.gramond.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMOND DU 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAMOND, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur André BORIES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2024

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux (09) :

André BORIES, Francis ALIAS, Annick RIGAL-ENJALBERT, Monique RECH, Catherine ADNET, Benoit CLUZEL, Georges RAYNAL, Christian REVELLAT, Bernard VABRE.

Excusés (0) :

Absents (01) : Sandrine JAHIER.

M. Benoît CLUZEL a été élu secrétaire.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/ OBJET : Assainissement : opération groupée de mise en conformité des branchements privés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20200710-05 sollicitant un financement de l'AEAG pour les diagnostics des branchements individuels ;

Considérant que les diagnostics réalisés dans le bourg de Gramond faisaient apparaître 6 branchements non conformes,

Monsieur le Maire propose que la commune anime l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés en coordonnant les travaux, et fasse une demande de financement unique auprès de l'AEAG. La commune se chargera ensuite de refacturer le reste à charge des travaux à chaque particulier concerné (montant total des travaux – subvention AEAG).

Le plan de financement serait le suivant :

Total des travaux de mise en conformité de 6 branchements :	10 111.90 € HT
Financement AEAG 50 %	5 055.95 €
Financement AEAG animation groupée	1 200.00 €
Refacturation aux particuliers	5 055.95 € HT.
Autofinancement	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- **Décide** d'animer l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés non-conformes,
- **Sollicite** un financement de la part de l'AEAG
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de ce projet.

3) Questions diverses.

La séance est levée le 6 septembre 2024 à 23 heures.

Le secrétaire de séance
Benoît CLUZEL

Monsieur le Maire,
André BORIES